

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 247 portant suspensions de permis de conduire.

n° 247

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 février 1961

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le permis de conduire n° 57.537 délivré à Saigon le 10 novembre 1951, à M. Planton Pierre, né à Bordeaux le 11 novembre 1923 de Fernand et de Labrousse Georgette, adjudant à la base aérienne de Djibouti, est suspendu pour une durée d'un mois. Le permis de conduire n° 7, délivré à Djibouti le 17 janvier 1939 à M. Abdillahi Habib Guedid, Somali Gadabourey Mahadasseh rer Mohamed, né à Djibouti vers 1907 des feus Habib Guedid et Fayah Bareh, chauffeur au service de la voirie, demeurant au quartier n° 4, boulevard 14, maison 120, est suspendu pour une durée de trois mois. Le permis de conduire n° 75-366529 délivré à Paris le 15 mai 1957, à M. Bocquet René, né au Havre le 18 janvier 1934 de René et de Parisot Raymonde, sans profession, demeurant à Djibouti, 8, rue Marchand, est suspendu pour une durée d'un mois. Le permis de conduire les poids lourds n° 39 délivré à Djibouti le 3 février 1948, à M. Abdallah Mohamed Houssein, Arabe Bédani, né à Djibouti vers 1912 des feus Mohamed Houssein et Kamisso Guirreh, chauffeur aux Travaux publics, demeurant au quartier n° 2, est suspendu pour une durée d'un an. Il sera restitué dans les conditions prévues pour l'obtention du permis de conduire de transport en commun. Art. 2. — Le présent arrêté qui aura effet à compter de la date de sa notification aux intéressés sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général,Y de DARUVAR.